

Covid-19 au Bénin : les gardes-malades dans le viseur du vaccin

Dans une note circulaire en date du 24 Septembre 2021, le Directeur National de la Médecine Hospitalière, Dr Ange D. DOSSOU invite les responsables hospitaliers à ne donner accès aux hôpitaux qu'aux gardes-malades ayants présentés leurs carnets de vaccination Covid-19.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de la Covid-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les directeurs d'hôpitaux que les gardes-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (Covid-19).

Le Dr Ange D. DOSSOU invite par cette note circulaire les directeurs d'hôpitaux à prendre des mesures idoines pour sa mise en œuvre effective à partir de sa date de signature.

En tout état de cause, avertit le Directeur Nationale de la Médecine Hospitalière, des équipes de supervisions seront déployés sur le terrain pour vérifier le respect de cette prescription.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale : 01 BP 882

Téléphone : +229 21 33 2176 / 21 33 21 63

Adresse mail : sante.infos@gouv.bj

Site web : www.sante.gouv.bj

Cotonou le 24 SEP 2021

N° 0456 MS/DC/SGM/DNMH/SEH/SD

NOTE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les Directeurs d'Hôpitaux que les garde-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (COVID-19).

J'invite donc tous les Directeurs d'Hôpitaux à prendre des mesures idoines pour la mise en œuvre effective de la présente mesure qui entre en vigueur à partir de la date de signature de la présente note.

En tout état de cause, des équipes de supervision seront déployées sur le terrain pour vérifier le respect de la présente prescription.



Dr Ange D. DOSSOU

Directeur National de la Médecine Hospitalière